Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 05 Oct 2001 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE Administrateur délégué **CPEONS**

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3148

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : INFORMATIQUE - INTRODUCTION A ACCESS (CONVENTION CF)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE

TRANSITION

Code Référence :

754492U21X2

Domaine :

709 Economie-SE: informatique

Monsieur l'Administrateur délégue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis	Ī	DOSSIER PEI	<u>DAGOG</u>	IQUE U	NITE	E DE FORMATION	
1. La présente demand	e émane du	réseau :					
Communauté française Provincial et communal				Libre confessionnel Libre non confessionnel			
Identité du responsable pour le réseau : J. LEFERE Date et signature :							
2. Intitulé de l'unité de					1		
Informatique - Introduction à Access (Convention CF)							
CODE DE L'U.F.: 75	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -	J21 X2.		CODE DU DOMAINE DE FORMATION		709	
3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)							
4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)							
5. Classement de l'unité de formation :							
Enseignement secondaire de :							
Enseignement supérieur de type court							
Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement							
	supé	rieur					
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)			4	e de l'accord du Conseil érieur :	
Technique		Technique			Сир		
Economique		Economique			Sigr	nature du Président du	
Paramédical		Paramédical			-	seil supérieur :	
Social		Social					
Pédagogique		Pédagogique		<u> </u>	l		
Agricole Maritime		Agricole Maritime			l		
		Maritime					
6. Caractère occupation	nnel : 🔲	oui 🔀	non	l			
7. Constitution des groupes ou regroupement :				en annexe n°	3	de 1 page(s)	
8. Programme du (des) cours :				en annexe n°	4	de 1 page(s)	
9. Capacités terminales :				es en annexe n°	5	de 1 page(s)	
10. Chargé(s) de cours :				en annexe n°	6	de 1 page(s)	
(1) Cocher la mention uti	le						

- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

ANNEXE 1

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Informatique - Introduction à Access (Convention CF)

1. FINALITÉS GÉNÉRALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels..

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES.

Cette unité doit permettre aux utilisateurs de P.C.

- de travailler de manière autonome sur un P.C.;
- d'exploiter un logiciel type gestionnaire de base de données dans ses fonctionnalités élémentaires pour le traitement d'enregistrements et la rédaction de documents simples (rapports, états, requêtes).

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Informatique - Introduction à Access (Convention CF)

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 5

CAPACITÉS TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

Informatique - Introduction à Access (Convention CF)

Pour atteindre le seuil de réussite,

- face à un système informatique connu et sur lequel sont installées les versions de Windows et utilisées durant l'apprentissage,
- en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,

l'étudiant sera capable:

- de créer une base de données monotable
- d'y associer un formulaire,
- de l'utiliser pour fournir un état,
- de générer un document qui sera sauvegardé et imprimé.

A l'issue de la formation, l'ensemble des fonctionnalités figurant au programme auront été utilisées dans la production de l'apprenant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de l'efficacité des procédures employées,
- de la rigueur dans le respect des consignes et des contraintes,
- du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

Tableau de concordance relatif à l'unité de formation

« Informatique : Introduction à Access (convention CF) »

Date de dépôt :

Date d'approbation:

Date d'application provisoire:

Date limite d'application:

Code de référence Code du domaine Intitulé régime 1 provisoire de formation		Informatique : Introduction à Access (convention)
Code du domaine de formation		709
Code de référence Code du dom régime 1 provisoire de formation		754492U21X1
Intitulé régime 1 provisoire		Informatique : Introduction à Access (convention CF)
Code du domaine de formation		709
Code de référence Code du domaine Intitulé régime régime 1 provisoire de formation		754492U21X2
	SHOFFOX	DF